



Sonido, la protection de semences de maïs



SONIDO®

Fiche d'identité

Cultures autorisées :

Maïs (grain, fourrage) 2,2 doses maximum par hectare.

Autorisé pour lutter contre :

Taupins, oscinies, *Geomyza tripunctata*, *Diabrotica virgifera*.

Conditions d'utilisation pour l'agriculteur* :

Pas de contrainte de rotation, ni de culture suivante ou de type de sol.



SONIDO®, LA SOLUTION PARTENAIRE D'UNE DÉMARCHE AGRONOMIQUE

1 - Identifier les principaux facteurs de risque

- Précédents à risque : prairies, jachères, dégâts récents
- Fort taux de matière organique (>5%)
- Semis précoces

Condition d'utilisation :
Interdiction d'utiliser des semences protégées avec Sonido à compter du 1^{er} septembre 2018.

2 - Utiliser un certain nombre de leviers pour s'adapter au niveau de risque

- Utilisation d'engrais starter
- Travail du sol
- Profondeur de semis
- Date de semis optimisée
- Application d'insecticides pour le contrôle des ravageurs (dont solution sonido®)



Profondeur de semis



Date de semis



Travail du sol



Engrais "starter"



Solution SONIDO®

*La réglementation rend obligatoire l'utilisation d'un détecteur pour les semoirs pneumatiques à dépression.

Sonido® • 400 g/l thiaclopride • AMM n°2110121 • Détenteur d'homologation : Bayer SAS • Cancérogénicité, catégorie 2 • Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 • Effets narcotiques • ® Marque déposée Bayer • Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45 - N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.